

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :



FICHE D'AUTOCONTRÔLE CHAUFFE EAU ÉLECTRIQUE

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende

-  Conforme
-  Non conforme/Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

  

  

Installation du chauffe-eau

1. Dimensionnement du chauffe-eau électrique pour des conditions d'utilisations données (asservissements ou non aux heures creuses, ballon vertical ou horizontal,...) et de besoins ECS supposés (nombre de personnes ou taille de logement) ?   
2. Chauffe-eau installé le plus près possible des points d'utilisation ?   
3. Si appareil horizontal à accumulation : le volume est inférieur ou égal à de 200 litres ?   
4. Si chauffe-eau dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la NFC 15-100 ?   

5. Un adoucisseur est prévu si installation dans une région où l'eau est très calcaire ?   

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

6. Tracé et dimensionnement du réseau conformes ?   
7. Le volume d'eau entre la sortie de chauffe-eau et le point de puisage le plus éloigné est inférieur à 3 litres ?   

Mise en oeuvre d'un bouclage

8. La longueur d'une antenne entre la boucle et le point le plus éloigné est inférieure à 8 m ?   

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

  

  

Installation du chauffe-eau

9. Chauffe-eau électrique installé à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?   
10. Si chauffe-eau installé dans les combles, dans un faux plafond ou au dessus de locaux habités : présence d'un bac de rétention en dessous du ballon ?   

11. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), ou possibilité de le supprimer le cas échéant ?   

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

12. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?   

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3  TRAVAUX

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation du chauffe-eau

13. Accès aisé aux différents composants afin de permettre le remplacement des parties amovibles des appareils (résistance, thermostat, groupe de sécurité,...) sans avoir à déposer l'ensemble ?

14. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

15. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

16. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

17. Présence d'une liaison équipotentielle ?

18. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA (clapet de non retour avec une vanne en amont) au niveau de l'arrivée d'eau de ville ?

19. Présence d'un filtre à eau sur l'arrivée d'eau froide ?

20. Présence d'un groupe de sécurité à moins de 3 m de l'appareil (à l'exception des chauffe-eau à écoulement libre) et aucun organe ou piquage entre le groupe de sécurité et l'appareil ?

21. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

22. Si canalisations métalliques : présence d'un raccord isolant diélectrique sur l'arrivée d'eau froide et la sortie eau chaude ?

23. Lorsque les dispositifs de sécurité peuvent atteindre les 80°C et en présence de matériaux de synthèse : présence d'une canalisation cuivre d'une longueur minimale de 50 cm entre la sortie d'eau chaude et le matériau de synthèse ?

24. Si chauffe-eau avec un dispositif de contrôle externe : présence et réglages de celui-ci en fonction des paramètres définis (programmation du nombre de douches,...) ?

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

25. Le dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA est :

- Installé dans un lieu aéré et non inondable ?
- Accessible ?
- Protégé contre le gel ?

26. Si pression supérieure à 4 bar : présence d'un réducteur de pression à l'entrée du réseau d'eau froide ?

27. Présence d'un dispositif de coupure (vanne d'arrêt) sur le réseau d'eau froide ?

28. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température et réglés de sorte à obtenir au point de puisage :

- dans les pièces destinées à la toilette, une température maximale de 50 °C ?
- dans les autres pièces, une température limitée à 60 °C ?

29. Dans les locaux non chauffés, réseau d'ECS calorifugé ?

Si bouclage : ensemble du bouclage calorifugé ?

30. Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ?

Mise en œuvre de la partie électrique

31. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

32. Présence d'une protection contre les surintensités ?

33. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

34. Le circuit électrique est identifié ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Mise en œuvre d'un bouclage

Mise en œuvre d'un adoucisseur

35. Equipements présents (vanne de réglage au niveau du circulateur, vannes de réglage sur chaque retour de boucle si plusieurs boucles, sonde de température sur le retour de boucle, purgeurs en points hauts, vidanges en points bas) ?

37. Respect des règles de mise en œuvre de l'adoucisseur ?

36. Installation correcte du circulateur de bouclage (position, sens, vitesse,...) ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

Form with 8 empty rounded rectangular boxes for entering numbers.

Form with 8 horizontal dotted lines for entering comments.

ETAPE 4  MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

42. Si chauffe-eau avec un dispositif de contrôle externe : présence et réglages de celui-ci en fonction des paramètres définis (programmation du nombre de douches,...) ?

38. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux d'ECS réalisés ?

Installation du chauffe-eau

Mise en oeuvre d'un bouclage

39. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte,flaque,...) ?

43. Réglages du circulateur et des organes d'équilibrage effectués, vérifications des températures de retour de chaque boucle ?

40. Mise en route conforme du chauffe-eau électrique ?

Mise en œuvre d'un adoucisseur

41. Réglage de la consigne entre 55 et 60°C ?

44. Vérifications du bon fonctionnement de l'adoucisseur et de ses réglages ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

Form with 2 empty rounded rectangular boxes for entering numbers.

Form with 2 horizontal dotted lines for entering comments.

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 5  RÉCEPTION

- | | | |
|--|-------|--|
| 45. La documentation technique du système installé est remise en langue française (ex: notices d'utilisation, notice d'entretien) ? | ✓ ✗ ∅ | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 46. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ? | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 47. Remise d'un rapport de mise en service ? | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 48. Le client est informé des précautions d'utilisation du chauffe-eau (prise en main) ? | ✓ ✗ ∅ | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 49. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ? | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 50. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien de l'installation ? | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

.....
.....